

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1052

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« quatre personnes qui sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.